

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Bernard CHAMPAIN a donné pouvoir à Colette Jadaud – Catherine PIOT a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Étaient absents excusés (4) : Antoine CHÉREAU – Anthony BONNET – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Olivier GALLARD, Ingénieur Méthodes et Qualité – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

DELCIAS_22_045 – Evaluation interne
DELCIAS_22_046 – Orientations stratégiques du CIAS
DELCIAS_22_047 – Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées
DELCIAS_22_048 – Labellisation PASA Arbrasève – Rocheservière
Point d'information sur les éléments de préparation budgétaire
DELCIAS_22_049 – Avance de trésorerie par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
DELCIAS_22_050 – Prestations de location et entretien d'articles textiles des EHPAD de Vendée – Adhésion au groupement de commandes piloté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Poiré sur Vie via délégation à la Direction de l'EHPAD Yves COUGNAUD
DELCIAS_22_051 – Etude d'impact énergie

Après l'ouverture de la séance par la Vice-présidente, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame la Vice-présidente propose à l'assemblée de reporter le point relatif au tableau des effectifs – secteur ouest prévu à l'ordre du jour pour qu'il soit étudié dans la globalité lors du prochain conseil d'administration. Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de reporter le point « Tableau des effectifs – secteur ouest »

INFORMATION A L'ASSEMBLEE

Mouvement social du personnel CIAS

Cécilia GRENET « Nous souhaitons commencer par vous faire un point de l'actualité. Puisque, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans une période de mouvement national de grève. Certains de nos agents y participent aujourd'hui. Ce mouvement national fait évidemment écho au contexte local que l'on connaît. Il est parti notamment des résidences, qui aujourd'hui ou dans le temps, ont souffert peut-être le plus. Ce sont les agents de la résidence du Clos du Grenouiller sur Boufféré, du Val des Maines à Saint-Georges-de-Montaigu, de Martial Caillaud à L'Herbergement et de l'Arbrasève à Rocheservière.

Un courrier a été adressé aux familles pour leur indiquer qu'un service minimum a été mis en place, afin qu'elles ne s'inquiètent pas de la continuité du service.

Au-delà de ça, nos agents sont évidemment particulièrement attentifs au fait que la continuité du service puisse se poursuivre.

Evidemment, vous le savez, on partage les inquiétudes que peuvent avoir nos personnels sur le contexte global. On en a déjà parlé lors des précédents conseils d'administration.

Depuis plusieurs mois, Laure [Racaud, directrice Grand âge] travaille beaucoup avec Chrystelle [Lersteau, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires] et Jean [de Labarthe, directeur général adjoint Pôle Cohésion Sociale à la Communauté d'agglomération] sur un plan d'amélioration de qualité de vie au travail. Plusieurs groupes de travail ont été constitués et se poursuivent.

On voit bien que l'inquiétude est là malgré tout. On est là auprès d'eux pour travailler, ensemble les questions sur lesquelles, nous pouvons, nous aussi agir.

Mais j'enfonce des portes ouvertes, si je vous dis qu'évidemment, sur la plus grosse partie qui est la partie du financement, Etat et Département, on ne maîtrise pas les choses. On essaye, dans tous les cas, dans notre enveloppe, de travailler avec les personnels sur les leviers où l'on peut interagir ensemble.

Il y a donc ce travail sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, avec évidemment aussi d'autres leviers que l'on verra tout à l'heure.

On sait aussi que ces questions impactent la vie de nos résidences. Les conseils de vie sociale ont été réinstallés avant l'été. Ce seront des lieux et des instances pour poursuivre les échanges avec les familles autour de ces questions.

Et j'avais envie de vous dire ce soir, que je compte vraiment sur vous aussi pour être les relais de ce qui se dit et se décide au conseil d'administration du CIAS. On voit bien qu'entre le rétro planning des décisions prises, des réunions posées, parfois la communication est en décalage. Cela peut provoquer parfois des frustrations, des incompréhensions. Ce qui ressort de ce mouvement de grève, c'est le fait d'avoir le sentiment de ne pas être entendu par le CIAS sur ces questions d'organisation du personnel.

Donc entre l'impression et la réalité de ce que l'on porte nous, c'est normal, cela nécessite de pouvoir régulièrement donner une information. Il y a nos moyens de communication par lettre d'information. L'ensemble des agents a reçu une information pour décrire la démarche, dans laquelle on entrait avec eux, sur la réflexion de la qualité de vie au travail. Cela reste un support écrit. On voit bien qu'il y a une nécessité de pouvoir échanger directement avec l'ensemble.

Avec Laure, à partir de la semaine prochaine, on entame une tournée des résidences, avec l'ensemble des personnels pour prendre le temps de cet échange-là, en plus des réunions, des groupes de travail qui ont été proposés et organisés depuis cet été.

Je pense qu'il faut vraiment être à l'écoute, il ne faut pas hésiter non plus à nous faire remonter des choses qui vous reviendraient. Je vous le redis, vous êtes aussi les vecteurs de la communication de ce qui se fait sur le CIAS et je compte aussi sur vous. »

ADMINISTRATION GENERALE

DELCIAS_22_045 – Evaluation interne

Cécilia GRENET explique que l'évaluation interne permet d'objectiver la situation. Elle fait un état des lieux exhaustif de la vie des résidences de la collectivité.

La méthode de l'évaluation interne a été la base pour mener à bien ce projet, aidée par le cabinet QualiREL santé. De septembre à octobre 2021, l'ingénieur méthodes et qualité est allé à la rencontre des professionnels sur les sites pendant plusieurs demi-journées. L'objectif était de poser une série de questions relatives aux axes prioritaires recommandés par l'ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) aux différents responsables. Chaque thème de questions a été réparti selon les spécialités de chacun. Les réponses des professionnels ont été répertoriées dans 4 cotations (A, B, C et D).

Olivier Gallard (ingénieur méthodes et qualité) présente la synthèse.

Axe 1 : La garantie des droits individuels et collectifs

A (oui) 25% - B (en grande partie) 46% - C (partiellement) 26% - D (Non) 3%

Les points marquants :

- Un bon fonctionnement des instances (Conseil d'administration, CVS)
- Une bonne gestion de la formation
- Un respect de l'intimité et de la vie privée
- Une liberté de culte

En priorité :

- Projet de territoire et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en concordance avec les axes du Contrat Local de Santé
- Projets des différents établissements et services du CIAS : EHPAD, EHPAA, RA, SSIAD, PR, AJ.

Axe 2 : La prévention des risques liés à la santé inhérente à la vulnérabilité des résidents

A (oui) 23% - B (en grande partie) 53% - C (partiellement) 24%

Les points marquants :

- Une bonne prise en charge et un bon accompagnement des risques liés à la dépendance (douleur, incontinence, escarres, souffrance psychique ...)

En priorité :

- Mettre en place une démarche qualité et de projets communs aux deux secteurs notamment en lien avec le CPOM.
- Remettre en route une démarche qualité commune (Formalisation, Formation, Commission qualité)

Axe 3 : Le maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement de la situation de dépendance

A (oui) 70% - B (en grande partie) 10% - C (partiellement) 10% - D (Non) 10%

Les points marquants :

- Des espaces et un cadre de vie très agréable qui garantit une liberté des interactions sociales notamment avec l'extérieur
- Des soins corporels adaptés aux résidents
- Un bon repérage de la perte d'autonomie et une capacité à réorienter si besoin les usagers

En priorité :

- Déménagement de la résidence le Repos
- Réhabilitation phonique et isolation thermique de la résidence Martial Caillaud

Axe 4 : La personnalisation de l'accompagnement

A (oui) 56% - B (en grande partie) 25% - C (partiellement) 19% -

Les points marquants :

- Des Conseils de la vie sociale (CVS) mis en place par résidence.
- Des animations et activités variés et adaptés aux différents profils de résidents
- Les logements sont adaptés et fonctionnels
- Le parcours de l'usager est adapté et modulable en fonction des capacités des résidents
- La restauration est un des points forts de nos résidences.

En priorité :

- Généraliser la démarche du projet personnalisé à d'autres projets que les directives anticipées (Co-construction, Formalisation, Réévaluation)

Axe 5 : L'accompagnement de la fin de vie

A (oui) 100%

Les points marquants :

- L'accompagnement tout au long du séjour et particulièrement en fin de vie est une des bases de la prise en soins des résidents. Les familles remercient particulièrement les équipes dans ces derniers instants notamment avec un bon accompagnement, une écoute, la disponibilité des équipes et notamment des psychologues ...

Conclusion

La prise en soins des résidents tant par la qualité des équipes que par l'environnement, est le point fort de l'ensemble des résidences. On note une forte homogénéité sur l'ensemble des sites sur ces valeurs. Le résident est au centre des préoccupations.

Néanmoins, la formalisation (Projets, rapports, démarche qualité) sont les priorités. La nouvelle organisation de l'équipe de direction va permettre la réalisation de ces objectifs. De plus, la reconstruction de la résidence le Repos est aussi à souligner

Débat :

Marie-Paule BADREAU : « Le déménagement de la résidence Le Repos est prévu à quelle date ? »

Laure RACAUD : « Fin 2024, déménagement vers UPAD de Saint-Hilaire-de-Loulay »

Marie-Paule BADREAU : « que deviendra la résidence par la suite ? »

Cécilia GRENET : « Ce n'est pas encore défini. Il y a plusieurs hypothèses possibles. »

Jean de LABARTHE : « Administrativement, le bâtiment revient à la ville. Il y a des projets au niveau du quartier globalement. »

Bernard DABRETEAU : « Sur l'accompagnement de la fin de vie, je voulais juste préciser que les familles ressentent cet accompagnement. Elles font beaucoup de retour en disant merci pour l'accompagnement, c'est une grande qualité et humanité. »

Marie-Hélène FAVREAU : « Si je comprends bien, globalement, ça va bien, le service est de qualité, et ce sont surtout des problèmes de formalisation ? C'est donc surtout la formalisation qu'il faut améliorer, sans tomber dans l'excès de formalisme. »

Cécilia GRENET : « Oui. C'est un équilibre à trouver. En même temps, on a besoin de ce formalisme aussi. Notamment pour le CPOM à venir, si on n'a pas ce formalisme, on ne peut pas rentrer dans le cadre du CPOM. L'évaluation interne a pour objet de se dire la qualité de service auprès des résidents est primordial, mais on a aussi besoin d'une qualité de formalisme. On a des obligations par rapport à nos financeurs auxquelles on ne peut se défaire. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de l'évaluation interne dont le rapport est joint à la délibération et autorise Monsieur le Président à déposer l'évaluation interne auprès des autorités de contrôle et de tarification.

DELCIAS_22_046 – Orientations stratégiques du CIAS

Cécilia GRENET propose à l'assemblée d'entrer dans une phase de projection stratégique du CIAS afin de répondre au défi de demain et mieux répondre aux besoins de la population.

Jean de LABARTHE expose le contexte général. « On pourrait se tromper et penser que c'est notre organisation qui est responsable de tout alors que nous voyons les choses de manière que c'est notre organisation qui est la réponse au contexte auquel on est confronté.

Le premier signal a rappelé est que le secteur du grand âge est historiquement et depuis toujours le parent pauvre de la santé et toujours sous financé. Il existe une évolution de la dépendance permanente et des moyens qui évoluent effectivement mais toujours avec un cran de retard. On en est témoin puisqu'en 20 ans, par exemple sur le territoire, sur les 135 lits, il y avait 1,8 infirmiers aujourd'hui ils sont 8. Oui les moyens ils arrivent, mais ils sont en décalage avec les besoins.

Deuxième point, le secteur de la santé, globalement, est en tension. L'attractivité des métiers du soin est très faible. C'est la conséquence des décisions historiques nationales et que l'on paye maintenant. Ce sont des métiers qui n'ont pas évolué et qui se sont déclassés à l'échelle de la société. Il y a 20 ans, c'était une fierté de ne plus aller à l'usine et de travailler dans un EHPAD parce qu'il y avait une bonne place, que c'était un métier qui avait du sens et qui nourrissait une vie professionnelle. Aujourd'hui c'est le contraire, c'est un métier qui déshumanise la personne et on préfère largement aller travailler dans l'industrie, qui elle a progressé.

Un autre contexte qui est le vieillissement de la population et l'augmentation de la dépendance. Jusqu'à présent l'augmentation de la demande dans les EHPAD était liée à l'amélioration de l'espérance de vie. On entre maintenant dans un nouveau phénomène qui vient s'ajouter qui est le baby-boom de 1945 à 1965. D'aujourd'hui et pendant 20 ans, vous aurez des entrées progressives de personnes en situation de dépendance, le risque étant plus important à compter de 75 ans et à compter de 90 ans, la majorité des personnes voire la totalité ont des besoins de dépendance qu'ils soient petits ou grands. Il y a donc une croissance soutenue, pendant un temps, c'est programmable et identifiable mais la réalité c'est que l'on n'est pas prêt.

Un quatrième contexte. On a relevé des évolutions générationnelles dans les attentes des personnes accueillies. Ce ne sont plus les mêmes personnes aujourd'hui qui arrivent dans les EHPAD. Evidemment les habitudes de vie ont changé, par rapport à l'hygiène personnelle, aux besoins de vie plus autonomes, plus personnalisés, par rapport à l'informatique, des exigences qui évoluent mais aussi les exigences des proches vis-à-vis de leurs parents.

On a un territoire qui réussit particulièrement bien et qui a un taux d'emploi très élevé. C'est extraordinaire à de nombreux points de vue mais c'est très pénalisant pour nos métiers. Pour cela il faut se redire comme on a un très bon taux d'équipement en EHPAD, 1 000 agents et un hôpital avec 600 personnes embauchées, ce secteur est un très gros employeur proportionnellement à la population. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres territoires.

Sur le plan du travail, on observe en permanence une évolution générationnelle. Lors de l'embauche d'une personne, le rapport à l'employeur à changer. Par exemple, des contrats ne sont pas honorés. La semaine dernière, un recrutement d'un agent d'accueil et d'animation a eu lieu à la résidence Le Repos, mais cette personne ne s'est pas présentée le jour de son embauche, emploi permanent en CDI, sans explication, ni contact possible.

La crise pandémique que personne n'a vue venir. On se rappelle que nos EHPAD, elle a frappé 7 fois. Cela a créé des épuisements, des démissions...

Un autre phénomène qui n'a rien à voir mais qui vient s'ajouter. Une réforme des collectivités en France qui a conduit Terres de Montaigu à prendre des décisions de regroupement. C'est ce qu'on fait actuellement. On fait des harmonisations qui bousculent, il faut se réorganiser, et de deux logiciels, demain il n'y en aura plus qu'un et il faut s'adapter.

Des réformes sur les revalorisations salariales décidées par l'Etat qu'on ne peut qu'applaudir sur le fond, le SEGUR de la santé, mais cela a créé des injustices en les donnant à certains. Dans les équipes, cela créent des tensions et qui se répercutent sur la motivation. »

Il est important pour le CIAS de poser des jalons clairs qui dirigent ses actions. Cela rentre parfaitement dans le cadre, plus global, du renouvellement du Plan Local de Santé avec la mise en place du Plan Famille et Santé, adopté par le conseil de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en date du 26 septembre 2022.

Le plan stratégique du CIAS pourrait être structuré autour de 5 axes :

- Qualité de vie au travail. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail, stabiliser les équipes, réduire l'absentéisme et rendre attractif les postes :
 - o Apprentissage (4 apprentis aujourd'hui),
 - o Analyse de la pratique (enquête en cours, 15 septembre pour le 1er groupe)
 - o Pool de remplacement (janvier 2023)
 - o Harmonisation du traitement social (janvier 2023)

- Formation qualifiante aide-soignant (début 2023),
- Plan de prévention des risques professionnels (fin 2023)
- Dialogue social sur le plan de qualité de vie au travail : création d'une lettre dédiée pour les agents du CIAS, rencontre de chaque équipe par la directrice grand âge et la vice-présidente, 3 groupes de travail thématiques avec les agents sur le remplacement, l'organisation du travail et la rémunération, un besoin important d'accompagnement du service RH de Terres de Montaigne
- Ajuster l'offre. L'objectif est d'améliorer l'offre existante :
 - Réorganisation du portage de repas
 - Déménagement de la résidence Le Repos
 - Réhabiliter Martial Caillaud à L'Herbergement
 - Mieux communiquer sur l'offre du CIAS
 - Passer de place EHPAA vers des places résidence autonomie,
 - Mieux identifier les places EHPAA à l'Arbrasève
- Reconfigurer l'offre. L'objectif est d'innover pour mieux répondre aux besoins de la population dans les années à venir
 - Améliorer l'offre domicile
 - Penser une offre habitat intermédiaire cohérente
 - Participer à des recherches : Alzheimer, soins non médicamenteux, lutte contre la dépression,
 - Accueillir de nouveaux publics
- Equilibre et efficience financière. L'objectif est d'équilibrer les comptes pour assoir une possibilité de développement.
- Conformité loi 2002.2. L'objectif est de mettre à jour les outils qualité ou de les créer afin d'être en conformité avec la réglementation des établissements et services médico-sociaux.

Débat :

Marie-Paule BADREAU : « Comment allez-vous recruter des gens qui veulent bien venir travailler, avec tout ce qu'on vient de dire ? »

Cécilia GRENET : « C'est en mettant tout ce qu'on vient de dire en place, qu'on pourra améliorer la situation actuelle, et rétablir la confiance, et l'envie. On croit à la politique mise en place. »

Jean de LABARTHE : « Tous les établissements sont confrontés à la même situation. Si on sort la tête et qu'on est ne serait-ce qu'un petit peu en avance, cela suffira. »

Cécilia GRENET : « En parallèle, il faut actionner nos financeurs. Mais à notre niveau, on sait sur quoi on peut agir et faire la différence. »

Laure RACAUD : « C'est ce cercle vicieux, qu'il faut arrêter. Le dialogue est super important, pour communiquer, pour échanger, pour que les personnels puissent évacuer, parce que c'est eux qui portent le quotidien sur leurs épaules. Des solutions de recrutement à court terme, il y en a quelques-unes, mais il n'y a pas de miracles. Mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas dès maintenant créer les bonnes conditions pour pouvoir offrir des meilleures conditions de travail et des meilleures opportunités pour ceux qui cherchent en emploi, et une diversité. Car aujourd'hui c'est aussi ça le marché du travail, il y a une diversité des profils, des demandes, des zappeurs qui zapent les postes fixes. »

Cécilia GRENET : « On parle de la première orientation mais les axes suivants viennent la renforcer. Il faut agir sur plusieurs axes pour que les choses avancent et que le CIAS se dégage par rapport à son projet de vouloir venir travailler au sein de ses résidences. »

Béatrice GOIN : « Les agents actuellement bougent et ne restent pas sur place. »

Bernard DABRETEAU : « C'est un phénomène de société. C'est dans toutes les professions. Etant en plein emploi dans notre région, en particulier, là où on avait autrefois, nous employeur le choix entre plusieurs candidats, maintenant c'est inversé, c'est le candidat qui a le choix entre plusieurs employeurs. Et c'est pour ça qu'on a tout intérêt à être bon, de façon à ce que si on est légèrement meilleur que les autres, on aura plus de chance d'être choisi. Donc cette mécanique qui se met en place est hyper important. »

Cécilia GRENET : « Sur la qualité de vie au travail, c'est la priorité. »

Colette JADAUD : « Il y a vraiment une grande détresse. Nous en tant que famille, on le ressent. On a vraiment l'impression que cela perturbe le fonctionnement. Il ne faudrait pas que cela mette en danger à la fois les résidents qui sentent insécurisés, certains l'ont dit, et à la fois le personnel. »

Jean de LABARTHE : « Là, on en est plus à faire des mesurette. Ce qu'on vient de présenter, c'est un plan dans toutes les directions. On travaille les rémunérations et la justice des rémunérations, les remplacements, les nouvelles modalités de recrutement, l'apprentissage. Vous avez vu la nouvelle campagne de communication lancée avant l'été, elle nous a ramené 10 personnes. Cela nous a peut-être sauver l'été. On est dans toutes les directions. On n'a jamais fait ça, de lancer un plan aussi généralisé sur la qualité de vie. Je ne vois pas comment il n'apportera pas de résultat. Simplement on a un problème, comme dans l'agriculture, il faut que ça lève. On est dans un décalage entre ce que l'on dit et ce qui se fait. C'est à nous, parmi ce panier-là, d'arriver à aller suffisamment vite sur certaines actions, comme le recrutement d'été indispensable, mais il en faut d'autres pour dire, regarder ça y est, on a commencé, et on voit les premières pousses. Car la confiance est un élément important aussi de la reprise. »

Cécilia GRENET : « Le pool de remplacement est aussi important dans l'organisation. Faire en sorte que des agents puissent venir remplacer si besoin, ce sont des agents qui connaissent les résidences et que les résidents

connaissent, c'est ce qui fera partie des choses qui viendront améliorer et sécuriser les équipes dans la prise en charge des résidents.

Marie-Paule BADREAU : « Sur le profil des 10 personnes pour l'été, est ce qu'il s'agit de poste uniquement pour l'été ? »

Laure RACAUD : « Non, certaines personnes sont restées. »

Bernard DABRETEAU : « C'est un peu comme le plan médecine sur le territoire. Si des médecins commencent à former d'autres médecins comme on le voit à Rocheservière, par exemple, évidemment ces gens-là vont être plus incités à rester pour remplacer les départs en retraite ou venir conforter les équipes existantes. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de l'engagement du CIAS Montaigu-Rocheservière dans les nouvelles orientations stratégiques avec les 5 axes exposés ci-dessus.

DELCIAS_22_047 – Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées

Le Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées est une réponse correspondant aux axes stratégiques souhaités par Terres de Montaigu : répondre à la population du territoire qui souhaite de plus en plus vieillir à domicile mais dont les conditions ne sont aujourd'hui pas assez structurées pour le grand âge et la perte d'autonomie.

L'appel à candidature de l'ARS avec le Conseil Départemental de Vendée est sorti le 29 juillet dernier pour une réponse au plus tard le 30 septembre 2022.

C'est un projet de territoire au service de la population avec des partenaires qui portent ensemble le projet de CRT pour les personnes âgées avec un COPIL dédié. Les partenaires du territoire engagés avec le CIAS sont : la CPTS et les professionnelles de santé libéraux, le Centre Gériatrique national La Chimotaie et son dispositif expérimental DIVADOM et l'EqAAR, le CHD site de Montaigu, l'ADMR, SSIAD, ESA (équipe spécialisée Alzheimer), SAAD, téléassistance, SAD Les mots bleus, l'Hospitalisation à domicile, EHPAD L'étoile du soir à La Bruffière, l'EHPAD Le Septier d'Or à Treize-Septiers.

Pour améliorer le parcours des personnes âgées à domicile, la mission du CRT comporte deux modalités d'intervention :

- Volet 1 : mobilisation des compétences et des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Il concerne toutes les personnes âgées sans conditions afin de prévenir la perte d'autonomie, d'informer et d'orienter.
- Volet 2 : mise en place de 30 places d'accompagnement renforcé à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement plus intensif, similaire à celui d'un EHPAD, quand les accompagnements proposés par les services d'aide et de soins ne suffisent plus (file active de 30 personnes).

Des actions de prévention et un dispositif d'accompagnement renforcé à domicile est imaginé et construit avec les partenaires du territoire pour améliorer les conditions de vie à domicile des personnes âgées et de leurs aidants, afin d'éviter les entrées en EHPAD. Le CIAS dans sa nouvelle configuration permet de fédérer les acteurs du territoire pour ainsi mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du Contrat local de Santé.

Le CRT sera domicilié à « Mon Espace Service » Zone d'activités de la Bretonnière, Boufféré 85600 Montaigu-Vendée, pour être au service de la population après un premier contact en mairie.

L'enveloppe budgétaire prévue pour 2023 est de 415 000 € subventionné à hauteur de 400 000 €.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer la candidature du CIAS sur l'appel à candidature avant le 30 septembre 2022 et autorise Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat et à signer tous les actes nécessaires.

DELCIAS_22_048 – Labellisation PASA Arbrasève – Rocheservière

Le PASA (pôle d'activités et de soins adaptés) de la résidence L'Arbrasève à Rocheservière est déjà en fonctionnement depuis l'ouverture de l'EHPAD mais n'est pas labélisé. Il ne bénéficie ainsi d'aucun financement.

Les bénéfices de cet accompagnement spécialisé sont indéniables auprès des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées mais également pour leurs familles et l'ensemble des résidents.

La labellisation PASA permettrait d'obtenir des financements pour assurer la continuité de ce type d'accompagnement auprès des personnes atteintes de pathologies neurodégénératives au sein de l'établissement.

La demande serait déposée pour 12 places pour un budget de 55 878 €.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer la candidature du CIAS Montaigu-Rocheservière sur l'appel à candidature d'un PASA déjà existant sur l'EHPAD de l'Arbrasève à Rocheservière, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

FINANCES

Point d'information sur les éléments de préparation budgétaire

Cécilia GRENET présente les orientations budgétaires 2023.

- Trajectoire des achats :
 - Energie : +220% (à partir de septembre 2023, sauf si nouvelles dispositions nationales)
 - Alimentation : évolution des prix et mise en place EGALIM : 25% (travail en cours sur les hypothèses de limitation des impacts, sans réduction de la qualité)
 - Piste d'économie : renouvellement de la flotte de véhicule du CIAS (SSIAD, maintenance, déplacement de résidents)
 - Actuellement en location, par de l'achat de véhicule électrique
 - 1 véhicule supplémentaire pour la coordination du CIAS moins cher que des remboursements de frais
- Trajectoire des charges de personnel :
 - GVT (Glissement Vieillesse technicité = Evolution des carrières)
 - Evolution du point d'indice
 - Prise en compte en année pleine des dispositifs SEGUR
- Trajectoire des produits :
 - Augmentation tarif écoles et périscolaires proposée au CA de mars ou avril, pour une augmentation effective en Septembre (réévaluation des recettes en cours d'année)
 - Application d'un tarif unique portage de repas au 1er janvier (pour un retour à l'équilibre livraison de repas)
 - Nouvelles subventions sollicitées en juin, intégrées au budget 2023 (investissement et en fonctionnement)
 - Enveloppe de subvention et dépenses équivalente pour des nouvelles actions.

L'assemblée prend note des éléments.

DELCIAS_22_049 – Avance de trésorerie par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Pour faire face aux problèmes de trésorerie qui surviennent régulièrement en fin de mois, le CIAS dispose aujourd'hui d'une ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Epargne. Cette ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, arrive à échéance le 7 novembre 2022. La prochaine ligne de trésorerie sera donc négociée courant octobre 2022 pour une mise en place mi-novembre.

Pour couvrir les besoins de trésorerie qui pourraient survenir pour la fin de l'année 2022 et avant le renouvellement de la ligne de trésorerie, le Conseil d'administration est invité à solliciter la Communauté d'agglomération pour la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € jusqu'au 31 décembre 2022.

COMMANDE PUBLIQUE

DELCIAS_22_050 – Prestations de location et entretien d'articles textiles des EHPAD de Vendée – Adhésion au groupement de commandes piloté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Poiré sur Vie via délégation à la Direction de l'EHPAD Yves COUGNAUD

Au regard de la volonté des pouvoirs adjudicateurs de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d'économies grâce à l'effet de masse, réduction des coûts financiers en termes de procédure de commande publique, etc.), plusieurs structures d'accueil de personnes âgées du département de la Vendée ont décidé de s'associer pour optimiser les prestations de location et entretien d'articles textiles de leurs résidences ou EHPAD respectifs.

Il a été décidé de créer un groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Poiré sur Vie, via une délégation à la Direction de l'EHPAD Yves COUGNAUD.

Le CIAS a été sollicité pour adhérer à ce groupement de commandes.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'adhésion au groupement de commandes pour les prestations susvisées et le rôle de coordonnateur du groupement confié au CCAS du Poiré sur Vie, approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VIE DES ETABLISSEMENTS

DELCIAS_22_051 – Etude d'impact énergie

Cécilia GRENET informe l'assemblée de la nécessité citoyenne et économique de lancer une étude sur les établissements du CIAS afin de trouver des sources d'économie.

Ainsi il est proposé de réaliser :

- Pour les 2 EHPAD les plus consommateurs, une mission de Simulation Thermique Dynamique (STD/FLJ) sur l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement et l'EHPAD La Peupleraie à Saint-Hilaire-de-Loulay, financé à 80% par une subvention du SyDEV,
- Pour les autres EHPAD, une note d'opportunité.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager les études énergétiques avec le SyDEV et à signer les documents s'y rapportant.

CALENDRIER 2022

Les dates du Conseil d'administration du CIAS pour 2022 sont les suivantes :

- 27 octobre
- 8 décembre

Ce calendrier est susceptible de connaître des modifications en fonction des événements.

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Daniël ROUSSEAU
Secrétaire de séance



Antoine CHEREAU
Président

